



CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin, 35700 RENNES - FR
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

NOVEMBRE 2015

POSITION POLITIQUE DE LA CRPM

(Approuvée par l'Assemblée générale de la CRPM, 5-6 novembre 2015, Florence, Toscane-Italie)

POSITION POLITIQUE DE LA CRPM SUR LA GESTION DES MIGRATIONS

Un nombre sans précédent de réfugiés entrent quotidiennement en Europe. Depuis le début de l'année, 500 000 personnes sont parvenues jusqu'en UE, principalement en transitant par les pays méditerranéens. La grande majorité de ces migrants fuient les conflits, le terrorisme et la dictature.

Il s'agit d'un problème complexe pour l'Europe et la communauté internationale, auquel il convient d'apporter une réponse adéquate et complète par une action concertée des autorités européennes, nationales, régionales et locales. Pour être pertinente, cette réponse doit revêtir un caractère global et s'attacher, en premier lieu, aux causes profondes du problème qui contraignent des milliers de gens à quitter leur foyer, leur famille et leur pays. Elle doit également désamorcer les urgences humanitaires qui se jouent aux frontières de l'Union, dans le respect des valeurs de l'Europe et des droits de l'Homme mais aussi des impératifs de sécurité et de la dignité. Cela implique, d'une part, la mise en œuvre des acquis du Traité de Schengen et, de l'autre, une identification et un enregistrement efficaces des migrants. Cela nécessite également de réviser la politique d'immigration de l'UE et les conventions bilatérales sur les visas que l'Europe a conclues avec les pays d'origine des migrants économiques. Ces conventions, combinées à un développement de la coopération, devraient permettre de normaliser en partie le flux de la migration économique et, au bout du compte, d'en simplifier la gestion. Enfin, une approche exhaustive implique la reconnaissance des effets positifs de la migration sur le développement d'un point de vue démographique et également la prise de dispositions et de mesures spécifiques à moyen et long terme afin de veiller à la bonne intégration socio-économique des migrants au sein de la société européenne. Ces mesures impliquent d'une part une gestion meilleure et plus rapide du traitement des demandes d'asile et des quotas de répartition des réfugiés entre les pays et d'autre part des dispositions pour une intégration plus efficace telles que des cours de langue, des évaluations des compétences et une innovation sociale qui permettrait aux migrants de trouver un travail.

L'Union ne s'est pour l'heure pas montrée à la hauteur. Elle a convenu de relocaliser 160 000 migrants afin de soulager les pays les plus fortement touchés par la crise de la migration, notamment la Grèce, l'Italie et la Hongrie. Toutefois, ce chiffre est manifestement trop faible pour résoudre le problème, les pays de destination ne sont pas définis et aucun mécanisme permettant d'éviter un mouvement secondaire des migrants n'a été prévu. Par ailleurs, le Conseil de l'UE n'est pas parvenu à une décision unanime quant à la proposition de la Commission européenne d'imposer des quotas et très peu de pays se sont fixé un objectif ambitieux quant au nombre de migrants qu'ils sont susceptibles d'accepter. Ce problème pressant a par ailleurs révélé, une fois encore, les défis que constitue l'adoption d'une approche conjointe à tous les États membres et a accentué les dissensions, ce qui a parfois conduit à des infractions à la législation européenne.

Au niveau territorial, les régions de la Méditerranée supportent une pression incroyable et assument une grande responsabilité face aux urgences humanitaires, auxquelles elles ont jusqu'à présent répondu par à-coups, sans disposer des ressources et des moyens nécessaires pour gérer convenablement l'afflux excessif de migrants sur leur territoire, dont le nombre excède bien souvent celui de la population locale. De plus, dans toute l'Europe, les régions se font fort de ne pas simplement accueillir les réfugiés, mais bel et bien d'intégrer un nombre important de réfugiés au sein de leur communauté. Mais elles ne peuvent plus faire

cavalier seul. Elles souhaitent et ont besoin de s'inscrire dans une solution de gouvernance intégrée européenne multi-échelons et de jouer, en fonction de leurs compétences, un rôle complémentaire à celui des États membres.

Les Régions Périphériques Maritimes d'Europe disposent de pratiques d'excellence à mettre en valeur tant sur le plan de la gestion des urgences humanitaires à court terme, de la coopération avec des pays tiers en matière d'aide au retour volontaire que sur des politiques d'intégration à moyen et long termes. C'est notamment vrai pour la Sicile, la Calabre, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Catalogne, la région de Skåne, la Toscane, les îles de la mer Égée du Nord et du Sud, l'Andalousie, l'Emilie-Romagne, les Pouilles, Valencia, les Baléares et les Abruzzes. Entre autres initiatives, les régions méditerranéennes de la CRPM ont adressé une [lettre ouverte](#) aux chefs d'État et de gouvernement leur demandant de faire preuve de solidarité, ainsi qu'une [lettre au Président Juncker](#), proposant d'utiliser les fonds européens non dépensés pour aider à financer les urgences rencontrées. De plus, le Président de l'Association des régions grecques et le Gouverneur des îles de la mer Égée du Nord [ont rencontré le Président Juncker](#) afin de discuter, notamment, de la crise des réfugiés. Les régions ont également activement montré leur solidarité en adhérant à la **campagne publique de sensibilisation** « [Nous sommes tous méditerranéens](#) ». Cette campagne met notamment en avant les valeurs de solidarité, de coopération, d'intégration et de dialogue ainsi que la lutte contre le racisme, la xénophobie et le terrorisme. L'initiative a reçu le soutien total du Président du Parlement européen, M. Martin Schulz, lors d'une réunion spécifique qui s'est tenue avant que les vagues de réfugiés ne prennent une telle ampleur et au cours de laquelle les Présidents des régions méditerranéennes et le Maire de Lampedusa ont exposé leurs principales inquiétudes et leurs propositions face aux défis existants.

Dans ce cadre, nous, les Régions périphériques et maritimes d'Europe, nous engageons, en fonction de nos moyens, de nos ressources et de nos compétences à :

- Assurer un soin suffisant aux personnes dans le besoin, notamment les enfants et les mineurs non accompagnés, dans les domaines de la santé, de l'hébergement provisoire, de l'aide sociale et de l'accès à l'éducation et à la formation.
- Renforcer les efforts pour soutenir financièrement les actions menées par les associations locales et régionales d'aide humanitaire dans les pays tiers hors UE, tels que le Liban, la Jordanie, la Turquie, la Libye et la Syrie, en ce qui concerne l'assistance au sein des camps de réfugiés.
- Créer des synergies entre nos acteurs locaux et régionaux de la coopération décentralisée afin de favoriser des projets et programmes communs d'aide humanitaire.
- Promouvoir l'intégration des étudiants réfugiés dans nos universités régionales afin de leur permettre de continuer leur cursus universitaire et d'obtenir un diplôme reconnu par l'UE.
- Contribuer financièrement aux plans nationaux en matière de réponse aux crises humanitaires pour soutenir les activités de réception et d'enregistrement ainsi que l'aide aux victimes de crises humanitaires à l'étranger.
- Renforcer la coopération transnationale et transfrontalière pour échanger des pratiques d'excellence entre les territoires¹ et à faciliter le dialogue entre les citoyens pour bâtir la confiance et la solidarité.

Nous, les Régions périphériques maritimes d'Europe appelons à :

- Une **approche intégrée à l'échelle internationale** pour répondre à la crise migratoire actuelle et à ses causes profondes. Dans ce cadre, il est impératif que la Communauté internationale intensifie ses efforts de maintien de la paix et de résolution des conflits dans la zone de la Grande Méditerranée et renforce encore l'aide humanitaire qu'elle apporte aux pays voisins de l'UE.
- Plus de **solidarité et d'aide au profit des régions méditerranéennes** pour assurer une gestion efficace des urgences humanitaires dans le respect des valeurs européennes.
- Un **réexamen de la politique migratoire de l'UE et à une amélioration des voies légales d'immigration** par la conclusion de conventions bilatérales (p.ex. sécurité sociale, mobilité) avec les pays voisins dont

¹ Après la [première position politique](#) des régions méditerranéennes sur la politique migratoire et les [travaux réalisés dans le cadre de l'ARLEM](#), la CRPM a instauré en février 2015 une [Task Force](#) dédiée à la gestion de la migration.

sont issus les migrants économiques, ce qui devrait contribuer à renforcer leurs relations socio-économique à moyen et à long termes.

- Un accroissement considérable des efforts et des ressources dédiées à l'**intégration socio-économique** des migrants et à des **actions pour promouvoir l'emploi autonome** (p.ex. par des programmes de micro-crédit²) et une **économie sociale basée sur la solidarité** dans tous les pays voisins (dans le cadre des politiques générales, nationales et régionales en faveur de l'emploi).
- Une participation accrue des régions au processus de consultation et de prise de décision en matière d'immigration et de développement, deux thématiques prioritaires à l'échelle mondiale, ce qui serait bénéfique aux interactions entre les deux politiques.

A ce titre,

Nous accueillons favorablement les récentes décisions du Conseil de l'Union européenne :

- D'augmenter d'au moins un milliard d'euros supplémentaire les financements destinés à traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements de population en Afrique et à aider le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et les autres agences.
- D'aider le Liban, la Jordanie, la Turquie et les autres pays à gérer la crise des réfugiés syriens, à renforcer le dialogue avec la Turquie à tous les niveaux afin d'intensifier la coopération pour endiguer et gérer les flux migratoires et aider les pays des Balkans occidentaux à gérer l'afflux de migrants.
- D'accroître les ressources de Frontex, de l'EASO et d'Europol pour répondre à la situation dramatique vécue aux frontières extérieures de l'UE et renforcer les contrôles à ces frontières.
- D'améliorer le financement du Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI) et du Fonds pour la Sécurité intérieure, volet frontières.

Et appelons le Conseil à :

- Entreprendre de nouvelles initiatives politiques pour répondre aux causes de tous les types de flux migratoires (telles que les guerres, les famines, les violations des droits de l'Homme, le manque de développement socio-économique et les politiques de décentralisation des pays d'origine comme en Syrie, au Liban, Jordanie, Turquie, Libye et Tunisie).
- Montrer plus de solidarité avec les pays frontaliers de l'UE ainsi qu'à concrétiser les moyens et à définir les ressources financières « pour les soutenir dans leur effort de renforcement des capacités d'accueil, du système d'asile, de la gestion des frontières externes dans le respect total des droits de l'Homme et des normes de sécurité »³.
- Améliorer les procédures et mécanismes portant d'une part sur la gestion des demandes d'asile et les quotas de répartition du nombre de réfugiés entre les pays et d'autre part sur une intégration efficace mettant l'accent sur l'éducation et l'emploi.
- Adopter des mesures et propositions adéquates pour répartir la charge et la responsabilité entre les États membres, notamment par une révision du règlement de Dublin.
- Adopter en priorité des mesures permettant de mettre en œuvre rapidement et efficacement la décision de relocaliser 160 000 migrants arrivés en Grèce, en Italie et en Hongrie.

² Dans le contexte de crise économique, l'emploi autonome dans des microentreprises pour s'avérer plus efficace que les mesures d'aide à la recherche d'emploi, notamment dans les pays d'accueil où le taux de chômage est très élevé (p. ex. en Grèce, en Espagne et en Italie) et où les opportunités d'emploi sont faibles. Les programmes de micro-crédit, s'ils s'accompagnent de formations de renforcement des capacités et d'apprentissage de la langue, pourraient constituer une solution efficace pour aider tant les pays de destination que les migrants. Compte tenu de la rotation du capital alloué au micro-crédit, les programmes peuvent, avec peu de fonds, aider de nombreuses personnes à acquérir leur indépendance économique, à exploiter ou renforcer leur esprit d'entreprise et leurs compétences et à réduire le montant des subventions. Pour que ce type de programme s'avère efficace, il est nécessaire que les pays de l'UE coopèrent réellement entre eux, avec les autorités locales et régionales ainsi qu'avec le secteur bancaire et les ONG de terrain.

³ Comme cela est prévu pour la Grèce, selon les conclusions de la Présidence du Conseil du 14 septembre 2015.

- Impliquer les autorités locales et régionales au sein des délégations nationales qui débattront des questions migratoires lors du Sommet international de La Valette, qui se tiendra les 11 et 12 novembre 2015, et lors des futurs événements et débats sur ce thème.
- Augmenter le montant des fonds européens pouvant être alloués aux aspects prioritaires de la politique migratoire afin de profiter de la clause de révision du cadre financier pluriannuel en 2016.

Nous sommes sensibles aux annonces récentes de la Commission européenne

- De conférer un maximum de flexibilité aux États membres pour modifier les programmes dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens 2014-2020, afin qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles circonstances et prévoir des actions en lien avec l'immigration.

Et insistons auprès de la Commission pour qu'elle :

- Accélère la révision du règlement de Dublin d'une manière garantissant une répartition plus équitable de la charge et de la responsabilité entre les États membres.
- Simplifie encore et accélère les procédures d'attribution des fonds européens aux migrants et offre aux régions la possibilité d'accéder directement au financement des directions concernées (p. ex. DG Migration et Affaires intérieures), en modifiant la réglementation concernée, qui pour l'heure les exclut.
- Facilite la réallocation des fonds actuellement non dépensés dans le cadre des programmes européens de solidarité pour la période 2007-2013, notamment le Fonds structurel et d'investissement européen et l'instrument de voisinage, vers les priorités de la politique d'immigration.
- Conçoive, renforce et approfondisse les cadres de coopération régionale existants avec les pays voisins et qu'elle accentue les liens entre la politique migratoire, la Politique étrangère et de sécurité commune et les politiques de cohésion, de voisinage, d'élargissement et de développement, et qu'elle étudie les possibilités d'instaurer un fonds intégré.
- Facilite activement les synergies entre les régions, les ONG internationales et les agences européennes en vue de la création de formations éligibles qui, dans le cadre des réglementations existantes, mobiliseraient directement les ressources du Fonds asile, migration et intégration (et d'autres fonds pouvant permettre de gérer la crise migratoire).
- Explore la possibilité de faciliter les mesures ou mécanismes d'emploi autonome des migrants et lance des initiatives pertinentes, telles qu'un programme de micro-crédit spécifique.

Nous appelons le Parlement européen à :

- Demander un accroissement des fonds alloués à l'immigration et à prévoir l'admissibilité dans le fonds des organisations internationales compétentes pouvant apporter leur expertise et leurs pratiques d'excellence.
- Examiner la possibilité de proposer des amendements aux réglementations existantes pour conférer aux régions un accès direct au Fonds asile, migration et intégration.
- Demander une ligne budgétaire pour un projet pilote, une action préparatoire ou d'autres mesures destinées à répondre à des problématiques liées aux urgences et à l'intégration dans les territoires les plus affectés par la crise migratoire.
- Souligner l'ampleur du problème, ainsi que la nécessité d'une coopération accrue et d'un consensus dans le cadre de l'expression d'une solidarité avec les personnes qui fuient les guerres, le terrorisme et la dictature, et de soutenir la campagne de solidarité « Nous sommes tous méditerranéens ».